

Encontact

Bulletin à l'intention des retraités
Prestations déterminées

RÉMUNÉRATION TOTALE | **Régime de retraite** | Avantages sociaux | Rémunération et primes | Santé et mieux-être

Changement à votre état matrimonial après la retraite

Si vous entamez une relation conjugale ou une union de fait après votre retraite, votre nouveau conjoint ou conjoint de fait ne sera pas automatiquement admissible aux prestations de survivant du régime.

Vous pouvez réduire votre pension afin de fournir des prestations de survivant à la personne devenue votre conjoint ou conjoint de fait après la retraite. Vous avez un an dès la dernière des éventualités suivantes :

- la date à laquelle l'autre personne devient votre conjoint ou conjoint de fait;
- la date à laquelle votre prestation de retraite devient payable.

Si votre relation conjugale ou union de fait prend fin, il se peut que vous ayez à partager une partie ou la totalité des prestations de retraite que vous avez accumulées durant votre relation conjugale, sous réserve du droit provincial des biens applicable. Les prestations peuvent être divisées en fonction d'une ordonnance d'un tribunal, d'un accord de séparation ou d'un accord écrit entre les deux époux.

Documents importants. En cas de séparation, d'annulation ou de divorce (dans le passé ou actuel) vous devez en informer le Centre du régime de retraite les documents suivants :

- Une demande écrite de partage de la pension envoyée par vous, votre conjoint actuel / ancien époux ou conjoint de fait ou votre avocat.
- Des copies certifiées conformes de tous les documents légaux. Nous exigeons la copie complète de l'ordonnance de la cour ou l'accord écrit exigeant le partage de la pension à la source. Le plus souvent, il s'agit d'un accord de séparation, ou de tout accord écrit entre vous et votre époux ou conjoint de fait cédant une part de la pension.
- S'il n'existe aucun document juridique traitant du partage des biens de la famille, nous accepterons un affidavit sous serment, attesté par un notaire, confirmant qu'il n'est pas nécessaire de diviser votre pension à la source suite à la fin de votre union conjugale ou commune et que votre droit à la rente ne change pas.

Veuillez inclure votre numéro d'employé sur tous les documents.

Votre Conseil consultatif des pensions

Le Conseil consultatif des pensions (CCP) est un conseil consultatif qui a été établi en 2001, après la création du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes en 2000. Durant les rencontres du Conseil, les représentants élus et nommés de Postes Canada, des syndicats et des associations, des retraités et de tous les participants au Régime formulent des recommandations sur les façons de faire connaître et comprendre le Régime de retraite. Le CCP fait partie de la structure de gouvernance du Régime et relève du Comité des pensions du Conseil d'administration de Postes Canada. Son rôle comprend également l'examen des aspects financiers, actuariels et administratifs du Régime.

Les représentants actuels du CCP sont Karen Kennedy, Bill Price et Peter Whitaker. Pour les joindre, veuillez envoyer un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Visitez le site retraitescp.com > Gouvernance pour en savoir davantage.

DANS CE NUMÉRO

- 2 Résultats du rendement de la Société
- 2 Passez au mode de paiement par dépôt direct
- 3 Le site amélioré GroupNet^{MC}
- 3 Élections du groupe de travail pour les communications et consultations
- 4 Rendement des placements

Remarque : Dans cette publication, la mention « Régime » désigne Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes, l'abréviation « PD » désigne le volet à prestations déterminées et l'abréviation « CD » au volet à cotisations déterminées.

Avis : Les prestations exactes que vous recevez du Régime sont régies par le texte officiel du Régime qui est la référence finale dans tous les cas de différends. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site retraitescp.com.

Résultats du rendement de la Société

Le secteur Postes Canada enregistre une perte avant impôts de 242 millions au T2

Le secteur Postes Canada enregistre une perte avant impôts de 242 millions de dollars pour le deuxième trimestre, qui a pris fin le 30 juin 2018. Cela s'explique surtout par les coûts estimés associés à l'ajustement de la rémunération des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS).

Les discussions se poursuivent avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes afin de parvenir à une entente à propos de la question de l'équité salariale des FFRS. Alors que nous cherchons un règlement judiciaire, nous avons l'obligation de tenir compte des répercussions financières estimées dans les résultats financiers de l'entreprise.

Le cybercommerce continue à connaître une solide croissance. Au deuxième trimestre, nous sommes demeurés le chef de file du pays en matière de livraison de colis. Nous avons enregistré une augmentation des revenus du secteur Colis sur 12 mois pour 24 des 25 derniers trimestres – remontant à 2012.

Principaux résultats du secteur Postes Canada au T2 de 2018 par rapport au T2 de 2017

Colis

- Les revenus ont augmenté de 106 millions de dollars, soit 19,6 %.
- Les volumes ont augmenté de 13 millions d'articles, soit 24,1 %.
- Les colis du régime intérieur ont poursuivi leur forte croissance, avec une hausse des revenus de 81 millions de dollars, ou 20,5 %, et une augmentation des volumes de 6 millions d'articles, ou 14,5 %.

Courrier transactionnel

- Les revenus ont diminué de 33 millions de dollars, soit 6 %.
- Les volumes ont baissé de 34 millions d'articles, soit 5,9 %.
- Le déclin des volumes de courrier demeure un défi considérable pour la Société.

Marketing direct

- Les revenus ont reculé de 1 million de dollars, soit 2 %.
- Les volumes ont augmenté de 13 millions d'articles, mais ont baissé de 0,6 % après rajustement en fonction du nombre de jours commerciaux.
- Les revenus du service Courrier de quartier de Postes Canada ont augmenté de 4 millions de dollars, soit 1,3 %, tandis que les volumes ont connu une hausse de 27 millions d'articles, soit 1,3 %

(Tous les revenus pour l'exercice 2017 ont été retraités à la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables.)

™ Marque de commerce de la Société canadienne des postes.

Envoyez-nous vos commentaires

Voulez-vous proposer des sujets pour le bulletin Encontact? **Envoyez vos commentaires par écrit à l'une des adresses suivantes :**

pension.services@postescanada.ca

ou

SERVICE DES PENSIONS DE POSTES CANADA
2701 PROMENADE RIVERSIDE
BUREAU N0660
OTTAWA ON K1A 0B1

Passez au mode de paiement par dépôt direct

Vos prestations de retraite seront versées directement à votre compte bancaire.

Vous savez que la Société continue d'assurer des services importants à la population canadienne, y compris la livraison mensuelle de votre chèque de pension. Toutefois, des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent occasionner des retards. Alors, pourquoi ne pas prendre les dispositions nécessaires pour recevoir votre rente par dépôt direct? C'est gratuit et simple comme bonjour. Il suffit de communiquer avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220 pour en faire la demande.



Le site amélioré GroupNet^{MC} pour les participants admissibles est arrivé!

Vous devez vous inscrire en tant que nouvel utilisateur si vous souhaitez soumettre des demandes de règlement de médicaments et de prestations en ligne.

Vous pouvez:

- recevoir votre paiement de demande de règlement de santé en aussi peu qu'une journée;
- demander le dépôt direct pour recevoir les paiements directement dans votre compte bancaire;
- consultez les détails de la couverture de votre régime et l'historique des demandes en ligne à tout moment.



Vous n'avez pas de compte dans GroupNet? Rendez-vous à lagreatwest.com/inscription et suivez les directives.

Vous êtes déjà inscrit? Pour accéder à la nouvelle version de GroupNet, vous devez vous réinscrire en utilisant votre adresse courriel et en créant un nouveau mot de passe. Cela ne devrait prendre que quelques minutes. Rendez-vous au lagreatwest.com, ouvrez une session dans GroupNet et cliquez sur « Inscrivez-vous maintenant ».

La Great-West, la conception graphique de la clé et GroupNet sont des marques de commerce de La Great-West, compagnie d'assurance-vie.



Votre adresse au dossier est-elle à jour?

Il est important de nous aviser de votre changement d'adresse :

Centre du régime de retraite

1 877 480-9220

1 866 370-2725 (AST)

613 683-5908 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Si vous participez aux régimes de soins de santé et de soins dentaires offerts à la retraite, contactez la Great-West, compagnie d'assurance-vie 1 866 249-5723.

Élections du groupe de travail pour les communications et consultations

Deux élections distinctes auront lieu en 2019 pour les postes suivants :

- un représentant pour les participants actifs au régime à prestations déterminées (PD) qui ne sont pas représentés par un agent négociateur;
- quatre représentants pour tous les retraités, les survivants et les participants au volet à PD avec pension différée.

Le groupe de travail pour les communications et consultations (groupe C et C) est composé de douze personnes (cinq personnes élues et sept nommées) qui représentent leurs groupes d'intérêt. Leur rôle consiste à faciliter l'échange d'information entre la Société et les participants au régime qu'elles représentent.

Il est important de noter que votre représentant du groupe C et C ne remplace pas votre représentant au Conseil consultatif des pensions (CCP).

Pour obtenir d'autres renseignements au sujet du groupe C et C et pour consulter les biographies des représentants, rendez-vous à l'adresse retraitescp.com, sous la rubrique Groupe C et C. Vous pouvez joindre votre représentant du groupe C et C à l'adresse groupeccgroup@postescanada.ca.



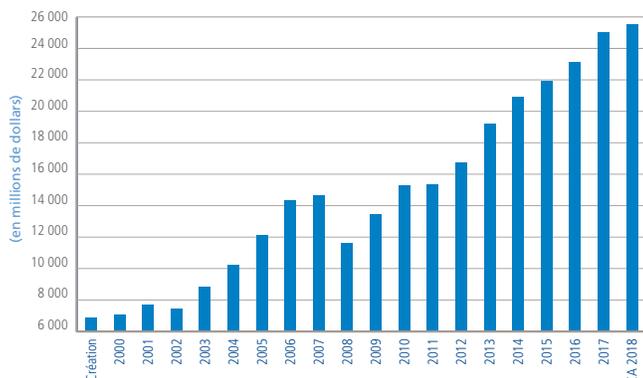
Rendement des placements du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018

Conjoncture du marché et rendement

Les actions américaines ont été les plus performantes au troisième trimestre de 2018, l'indice S&P 500 ayant progressé de 5,84 % en dollars canadiens. L'indice obligataire universel FTSE TMX a diminué de 0,96 %. L'indice composé S&P/TSX canadien était en baisse de 0,57 % et l'indice MSCI EAEQ, en baisse de 0,41 % au cours du trimestre. La Banque du Canada a relevé son taux directeur de 0,25 % à 1,50 % le 11 juillet 2018. Au sein des fonds, les actions américaines et l'infrastructure ont réalisé les meilleures performances. Le tableau suivant fait état du rendement de la caisse du Régime (% de rendement).

Catégorie d'actif	Valeur de marché (en millions de dollars)	2018 avril-juin (%)	2018 CA (%)	2017 % annuel	2016 % annuel	2015 % annuel	2014 % annuel	2013 % annuel
Revenu fixe								
Encaisse et placements à court terme	209,1	0,4	0,9	0,7	0,7	0,8	1,1	1,0
Obligations	9 988,4	-1,5	0,0	3,4	3,2	3,1	8,3	-2,0
Actions								
Actions canadiennes	3 695,9	0,8	1,8	9,3	21,5	-4,0	11,6	20,3
Actions américaines	3 927,1	5,3	16,2	14,1	6,3	21,8	22,3	44,2
Actions internationales	3 192,7	-2,1	-0,2	25,4	3,7	16,3	3,9	24,0
Biens immobiliers, actions de sociétés à capital fermé et infrastructure	4 481,4	2,4	9,6	13,1	10,0	16,6	8,3	11,3
Couverture de change	10,6							
Total (volet à PD)¹	25 505,1	0,55	3,94	10,42	7,93	7,27	10,86	16,88
Indice de référence		0,02	2,43	8,59	6,72	5,12	10,99	14,00

Placements (points saillants)

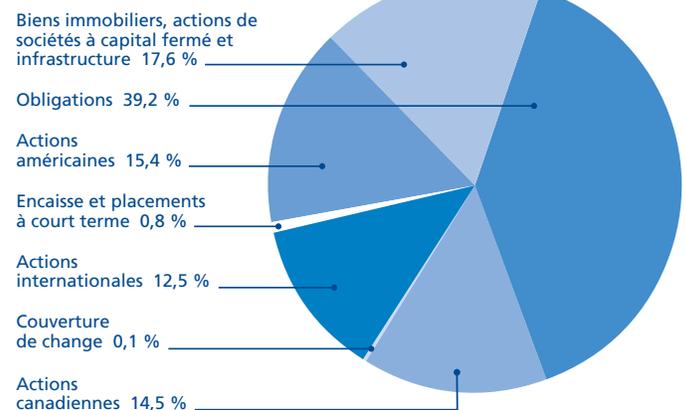


- Le rendement de la caisse au troisième trimestre était de 0,55 % par rapport à notre indice de référence de 0,02 %.
- Au 30 septembre 2018, la caisse détenait un actif de 25,5 milliards de dollars.
- La caisse a eu des sorties d'argent nettes de 45,5 millions de dollars au troisième trimestre.
- Nous avons réduit les actions canadiennes de 26 millions de dollars, les actions américaines de 48,5 millions de dollars et les actions internationales de 25 millions de dollars.
- Nous avons ajouté respectivement 920,9 millions de dollars, 90 millions de dollars et 12,2 millions de dollars aux obligations de longue durée, aux obligations à rendement réel et à la dette privée. Nous avons aussi enlevé 751,9 millions du fonds obligataire universel. Au total, 150,6 millions de dollars ont été ajoutés aux titres à revenu fixe.
- Sur le plan des actions non traditionnelles, nous avons eu des distributions nettes de 39,9 millions de dollars, provenant des biens immobiliers, de 7,3 millions de dollars provenant de l'infrastructure et 49,4 millions de dollars provenant des actions de sociétés à capital fermé au cours du trimestre.

Composition de l'actif (points saillants)

- Au 30 septembre 2018, 60 % de l'actif était investi dans des actions et des placements non traditionnels comparativement à la composition de l'actif visée de 56 %. Ceci est à l'intérieur de la marge admissible. Les actions canadiennes représentaient 14,5 % du total; les actions américaines, 15,4 %; les actions internationales, 12,5 %; les biens immobiliers, 10,3 %; l'infrastructure, 3,5 %; et les actions de sociétés à capital fermé, 3,8 %.
- Un pourcentage de l'actif de 40 % a été investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 44 %. Ce chiffre comprend 10,3 % d'obligations à rendement réel, 28,9 % d'obligations nominales et d'actions de sociétés à capital fermé, ainsi que 0,9 % d'encaisse, placements à court terme et couverture de change.

Composition de l'actif



1. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.